Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251211-XI_2025_4-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **XI-2025-4**

En exercice	**17**
Présents	**9**
Pouvoirs	**5**
Votants	**14**

L'an deux mille vingt-cinq,
le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : trois décembre deux mille vingt-cinq
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - P.L.KERINO - P.DRUELLES - C.TRICOIRE - I.LEFRANC - C.GUEROUARD - O.DENFER - I.RONDOT
ABSENTS : C.LECLERC - J.SAUVAGET - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - B.LAURENT - S.LE DAMANY - B.DE RENEVILLE - C.PELLISSIER
POUVOIRS : C.LECLERC à J.C.VERDONCK - S.LE DAMANY à F.GAUVAIN - J.SAUVAGET à P.DRUELLES - C.PELLISSIER à O. DENFER - B. DE RENEVILLE à I.RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Budget 2025 – Budget Annexe Port-Navalo - Décision modificative n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2311-2, L2312-1 à L 2313-1 et suivants,

Vu le budget annexe adopté par délibération III-2025-8 du 24 mars 2025,

Afin de poursuivre l'exécution financière de l'exercice 2025 et considérant le besoin de modifier certains crédits budgétaires par décisions modificatives sur le budget principal (70100), il est proposé au conseil municipal d'accepter les décisions modificatives suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251211-XI_2025_4-DE

56005	COMMUNE DE ARZON	
Code INSEE	PORT DE PORT-NAVALO	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	80.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**80.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 132.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**1 132.50 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	1 212.50 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**1 212.50 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**1 212.50 €**	**1 212.50 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Adopte la décision modificative n° 1 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.
- Donne mandat au Maire pour poursuivre ces décisions et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 11 décembre 2025

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

Frédérique GAUVAIN